

REGLEMENT DE LA DIVISION INTERNATIONALE

Mise à jour 9 décembre 2023

La Division Internationale

Elle définira le « Top » des coureurs licenciés* classés uniquement sur des épreuves internationales majeures.

Nos « Champions » sont classés uniquement à partir de leurs deux meilleurs scores obtenus sur les épreuves listées.

La réactualisation annuelle, dans chaque groupe, de la liste des compétitions prises en compte dans la Division Internationale du Classement National Individuel Fédéral est faite chaque année en janvier et présentée et approuvée par le Bureau Exécutif de la FFVoile.

Ce qu'il faut savoir

Vous accédez à la Division Internationale, quand vous faites partie des coureurs les plus performants sur des épreuves de référence définies par la FFVoile et publiée chaque année en janvier.

Nota :

Pour les besoins du Championnat de France des clubs les Sportives/Sportifs qui accèdent à la Division Internationale seront aussi classées-és au classement individuel national et aux classements individuels régionaux.

Quand vous êtes classés dans la division internationale vous faites partie des sportives, sportifs voile français les plus accomplis.

Qui peut être classé en Division Internationale ?

- Pour la Voile Olympique **et les disciplines de haut-niveau**, les coureurs en solitaire ou les équipages constitués (deux ou trois personnes).
- Pour la course en équipage en flotte (Inshore et au Large) et le match racing : tout l'équipage
- Pour la course au large en solitaire : le skipper

Quels sont les scores retenus pour le calcul des points ?

On ne retiendra que le premier et le deuxième meilleur score apportant le plus de points aux coureurs.

Le calcul des points

Sur chaque épreuve, il sera attribué 100 points au premier, moins 10 points au second et ainsi de suite jusqu'à la dixième place.

Ce qui nous donne :

1 ^{er}	= 100 points
2 ^{ème}	= 90 points
3 ^{ème}	= 80 points
4 ^{ème}	= 70 points
5 ^{ème}	= 60 points
6 ^{ème}	= 50 points

7^{ème} = 40 points
 8^{ème} = 30 points
 9^{ème} = 20 points
 10^{ème} = 10 points

Le « Premier » meilleur score est celui qui donne le plus de points au coureur parmi toutes les épreuves de référence auxquelles il a participé.

Les points sont obtenus par la place dans l'épreuve et sont multipliés par un coefficient égal au groupe de l'épreuve : **1000, 2000, 3000** ou **4000**.

Le « Deuxième » meilleur score est celui qui donne le plus de points parmi toutes les épreuves de référence auxquelles il a participé une fois le premier meilleur score retiré.

Les points sont obtenus par la place dans l'épreuve et sont multipliés par un coefficient égal à la moitié du groupe de l'épreuve : **500** pour 1000, **1000** pour 2000, **1500** pour 3000, **2000** pour 4000.

Le premier de la Division Internationale sera celle ou celui qui comptabilisera le plus de points obtenus sur ses deux meilleurs scores.

Exemple

1. Pour un coureur ayant fait les résultats suivants :

3^{ème} du Vendée Globe, 80pts
 5^{ème} à la Transat Jacques Vabre, 60pts

Calcul de son "Premier" score :

Vendée Globe	80pts	X	4 000	donnent	320 000pts
Transat Jacques Vabre	60pts	X	3 000		180 000pts

Calcul de son "Deuxième" score :

Vendée Globe	80pts	X	2 000	donnent	160 000pts
Transat Jacques Vabre	60pts	X	1 500		90 000pts

2. Pour un coureur ayant fait les résultats suivants :

Champion du Monde de sa Classe Olympique, 100pts
 1^{er} au Championnat d'Europe de sa Classe Olympique, 100pts
 3^{ème} à la Princess Sofia sur Classe Olympique, 80pts

Calcul de son "Premier" score :

Championnat du Monde	100pts	X	3 000	donnent	300 000pts
Championnat d'Europe	100pts	X	2 000		200 000pts
Princess Sofia	80 pts	X	1 000		80 000pts

Calcul de son "Deuxième" score :

Championnat du Monde	100pts	X	4 500	donnent	150 000pts
Championnat d'Europe	100pts	X	1 000		100 000pts
Princess Sofia	80 pts	X	500		40 000pts

Les points de ces deux scores sont identifiés sur Internet dans la fiche « coureur » par des fonds verts.

Périodicité et prise en compte des résultats

Les résultats des épreuves pris en compte pour l'année N sont ceux reçus au lendemain de la clôture de la DI de l'Année N-1 jusqu'à la date de clôture de l'année N. Cette date de clôture de l'année N (fin novembre) est fixée par le service des Pratiques Sportives et validée par les Vice-Présidents Pratiques Sportives Voile Légère & Glisse et Pratiques Sportives Habitable & Course au Large.

Durant le mois de clôture, le délai règlementaire d'un mois pour retourner les résultats à la FFVoile est réduit chaque jour jusqu'à la clôture des classements. Aucun résultat reçu après la date de clôture ne sera pris en compte.

A partir de 2024, la période de prise en compte des résultats sera modifiée de la façon suivante :

- 2024 : du 28 novembre 2023 au 31 décembre 2024
- 2025 et suivants : du 1^{er} janvier au 31 décembre